Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le 17/10/2024
ID : 038-213802853-20241004-2024_35-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'ORNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vendredi vingt-sept septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7
Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

Absents excusés : Philippe GALL, Christophe RUET, Nathalie BOCQUERAZ

Procuration : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD
Christophe RUET donne pouvoir à Julien FIAT
Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-35 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024-31 FONDS D'URGENCE A LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

Suite à une erreur d'imputation comptable, il convient de reprendre une délibération,

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2024, des pluies torrentielles se sont abattues sur le massif de l'Oisans et des Ecrins. Elles ont provoqué une crue historique des torrents des Etançons et du Vénéon entraînant d'importants dégâts sur les communes de Bourg d'Oisans, Venosc et Saint-Christophe-en-Oisans, et causé la destruction du hameau de la Bérarde.

La commune d'Ornon souhaite apporter un fonds de secours d'urgence à la commune de Saint Christophe en Oisans.

Le conseil municipal, à l'unanimité
AUTORISE à verser la somme de 5 000€ depuis le compte 657346

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le Maire,
Nicole FAURE

MAIRIE D'ORNON (Isère)